



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SIDA

Question au Gouvernement n° 2315

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Roger Mei.

M. Roger Mei. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

En 1996, le nombre de décès dus au sida a regagné de 25 % par rapport à 1995. Pour la première fois, la mortalité diminue en France, et nettement. C'est la conséquence de l'utilisation des trithérapies et de l'efficacité de l'association recherche - prévention - soins - réinsertion familiale et sociale.

Un espoir immense est né, mais nous devons rester prudents. La pandémie progresse. Les actions de prévention et de dépistage doivent être amplifiées. L'égalité de soins dans l'application des nouvelles thérapies doit être appliquée partout, à tous et sans restrictions. Les 800 millions de francs prévus au budget de la santé représentent, certes, une avancée, mais restent très insuffisants au regard des besoins.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ne croyez-vous pas que les nouvelles thérapies devraient être prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, alors qu'à ma connaissance, elles sont aujourd'hui hors nomenclature ? Ne croyez-vous pas que les structures d'accueil et d'hébergement devraient être développées - à Gardanne, par exemple - pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie ? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi favoriser les possibilités de retour à l'emploi grâce à l'aménagement des conditions de vie et d'horaires dans le respect des personnes et, pour celles qui ne peuvent pas travailler, améliorer les aides et allocations avec la volonté de voir grandir l'espoir et de redonner le goût à la vie à toutes les personnes séropositives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, il y a un an nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas de tirage au sort, pas de refus de prescription pour raisons budgétaires et que les nouveaux traitements seraient mis à la disposition de tous les malades qui en auraient besoin. Nous avons tenu parole. Aujourd'hui, 22 000 de nos compatriotes sont sous trithérapie - c'est le chiffre le plus élevé au monde - et, comme vous l'avez souligné, les premiers effets commencent à se faire sentir. En effet, les décès ont diminué de 25 % et, j'insiste sur ce point, les nouveaux cas de sida diagnostiqués ont baissé de 21 % au deuxième semestre de l'année dernière.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de ces résultats, il ne faut pas pour autant baisser la garde, s'agissant notamment de la prévention. Ainsi, afin qu'il n'y ait pas de relâchement dans la précaution, nous continuerons à mener une politique active de prévention. Quant à l'accompagnement social et médico-social, les crédits qui lui sont affectés augmentent de 18 % en 1997 et permettront de développer ces politiques alternatives.

Monsieur le député, je tiens par ailleurs à préciser qu'il n'a jamais été question de ne pas rembourser totalement les médicaments. Ils étaient pris en charge à 100 % à l'hôpital; ils continueront à l'être, y compris dans la double dispensation en ville et à l'hôpital que nous allons mettre en place cette année.

Enfin, vous avez raison d'insister sur la nécessité pour les malades atteints du sida de reprendre un emploi.

Avec Jacques Barrot, nous nous attachons à développer les formules de mi-temps thérapeutique.

Voilà les quelques éléments d'information que je voulais vous donner. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Roger Mei.

M. Roger Mei. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

En 1996, le nombre de décès dus au sida a regagné de 25 % par rapport à 1995. Pour la première fois, la mortalité diminue en France, et nettement. C'est la conséquence de l'utilisation des trithérapies et de l'efficacité de l'association recherche - prévention - soins - réinsertion familiale et sociale.

Un espoir immense est né, mais nous devons rester prudents. La pandémie progresse. Les actions de prévention et de dépistage doivent être amplifiées. L'égalité de soins dans l'application des nouvelles thérapies doit être appliquée partout, à tous et sans restrictions. Les 800 millions de francs prévus au budget de la santé représentent, certes, une avancée, mais restent très insuffisants au regard des besoins.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ne croyez-vous pas que les nouvelles thérapies devraient être prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, alors qu'à ma connaissance, elles sont aujourd'hui hors nomenclature ? Ne croyez-vous pas que les structures d'accueil et d'hébergement devraient être développées - à Gardanne, par exemple - pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie ? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi favoriser les possibilités de retour à l'emploi grâce à l'aménagement des conditions de vie et d'horaires dans le respect des personnes et, pour celles qui ne peuvent pas travailler, améliorer les aides et allocations avec la volonté de voir grandir l'espoir et de redonner le goût à la vie à toutes les personnes séropositives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, il y a un an nous avons annoncé qu'il n'y aurait pas de tirage au sort, pas de refus de prescription pour raisons budgétaires et que les nouveaux traitements seraient mis à la disposition de tous les malades qui en auraient besoin. Nous avons tenu parole. Aujourd'hui, 22 000 de nos compatriotes sont sous trithérapie - c'est le chiffre le plus élevé au monde - et, comme vous l'avez souligné, les premiers effets commencent à se faire sentir. En effet, les décès ont diminué de 25 % et, j'insiste sur ce point, les nouveaux cas de sida diagnostiqués ont baissé de 21 % au deuxième semestre de l'année dernière.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de ces résultats, il ne faut pas pour autant baisser la garde, s'agissant notamment de la prévention. Ainsi, afin qu'il n'y ait pas de relâchement dans la précaution, nous continuerons à mener une politique active de prévention. Quant à l'accompagnement social et médico-social, les crédits qui lui sont affectés augmentent de 18 % en 1997 et permettront de développer ces politiques alternatives.

Monsieur le député, je tiens par ailleurs à préciser qu'il n'a jamais été question de ne pas rembourser totalement les médicaments. Ils étaient pris en charge à 100 % à l'hôpital; ils continueront à l'être, y compris dans la double dispensation en ville et à l'hôpital que nous allons mettre en place cette année.

Enfin, vous avez raison d'insister sur la nécessité pour les malades atteints du sida de reprendre un emploi.

Avec Jacques Barrot, nous nous attachons à développer les formules de mi-temps thérapeutique.

Voilà les quelques éléments d'information que je voulais vous donner. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Meï Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2315

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1848

Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1848

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 1997